

LES DÉFIS DE L'ACCÈS À UNE MESURE DE LIBÉRATION ANTICIPÉE AU QUÉBEC

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE CRIMINOLOGIE DU QUÉBEC

JEUDI 9 NOVEMBRE 2017

Sophie Bélanger, déléguée du Protecteur du Citoyen,

David Henry, directeur général de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec

Chloé Leclerc, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

Elaine Raza, directrice générale adjointe du Réseau correctionnel de l'est, Services Correctionnel du Québec

David Sultan, vice-président de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

Marion Vacheret, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal

Cette recherche fait partie d'un programme partenariat financé par le CRSH.

INTRODUCTION

- Présentation de la recherche
 - Le programme ADAJ
 - Le chantier « accès à la justice en détention: pour un meilleur accès à des libérations anticipées au Québec
 - L'équipe du chantier: les chercheurs et les partenaires
- Tour de table des conférenciers



PREMIÈRE PARTIE : À L'ORIGINE DE LA RECHERCHE...

CONTEXTE

- Un contexte législatif particulier
- Une situation administrative préoccupante
- Une population carcérale vulnérable
- Le Québec, un modèle atypique?

QUELQUES CONSTATS DE DÉPART

- Peu de demandes de Permissions de Sortir Préparatoires à la Libération Conditionnelle (PSPLC)
 - % de personnes qui en font la demande varie entre 15 et 19 % selon l'année
 - Il existe des différences importantes selon les établissements (12 % vs plus de 30%) et les années
 - Par exemple, le pourcentage de demandes varie entre 6 et 23% selon l'année dans un même établissement
- Taux de reports importants
 - Les reports d'audience représentent en moyenne 31 % des décisions de la Commission entre 2010 et 2016.
 - Part importante des reports sont possiblement évitables (documents manquants, attente d'une place dans une ressource, etc.)
- Taux élevé de renonciation à la libération conditionnelle
 - Près d'une personne sur deux renonce à son droit d'être entendu par la Commission
 - Phénomène récurrent (le taux varie depuis 2011 entre 42 et 54%)
 - Le taux de renonciation varie d'un établissement à l'autre (17 à 72%)



DEUXIÈME PARTIE: ENJEUX

LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU PAR LA CQLC

- La renonciation n'est pas toujours une question d'accès à la justice quand le justiciable renonce de façon libre et éclairée.
 - Mais qu'est-ce qu'une décision libre et éclairée?
- Les reports, non-sollicitation et renonciations posent des enjeux
 - Organisationnels
 - De prise en charge
 - D'utilisation efficace des ressources et expertises
- Les reports, un exemple typique d'un problème multifactoriel aux impacts multiples

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Le *modèle québécois*
- La protection du public
- L'enjeu de réhabilitation
- La question de la récidive

LA RÉCIDIVE/REPRISE : COHORTE 2007-2008

PÉRIODE D'ÉPREUVE DE 2 ANS

	■ Nouvelle condamnation	Nouvelle incarcération
Peines continues	55 %	43 %
Lib. Conditionnelles	18 %	13 %
Probation	25 %	15 %
Sursis	18 %	10 %
Peines discontinues	31 %	26 %

AU FINAL

- Les enjeux se résument par
 - Des coûts financiers
 - Des coûts organisationnels
 - Des coûts sociaux
 - Des coûts individuels



TROISIÈME PARTIE : HYPOTHÈSES ET PREMIERS RÉSULTATS

Une question de représentations et d'information

- Un certain découragement des acteurs – ou un calcul rationnel des personnes incarcérées
- Une certaine hésitation des intervenants
- Une audience stressante
- Un travail d'information et d'éducation à faire

Une question de défis organisationnels

- Question d'accompagnement, de transmission d'information, etc.
- Efforts titanesques requis au niveau des organisations

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES : AU SUJET DES REPRÉSENTATIONS

- **Ethnographie** (1 établissement, moins de 10 employés) : Mémoire de Myriam Charette
 1. Rôle important des agents/titulaires dans la confrontation de certaines idées préconçues chez les détenus
 - Ils n'hésitent pas à remettre la responsabilité de la décision entre les mains des détenus
 2. Ils voient la libération conditionnelle comme le moyen le plus sécuritaire de sortir les détenus et ne sont pas fermés à recommander les gens qui présentent un risque
 - Or, ils ont besoin d'un plan sécuritaire et hésite à recommander un individu qui ne transiterait pas par une ressource (même lorsqu'il présente peu de risque)
 3. Ils ont tendance à davantage inciter sur les risques/défis de la libération conditionnelle auprès des gens qui ont vécu des échecs lors d'une période de surveillance dans la communauté
 4. Il existe un écart entre ce qui est perçue par les agents/titulaires comme les attentes pour une PSPLC et les ressources offertes aux détenus pour préparer leur sortie

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES : AU SUJET DE REPRÉSENTATIONS

Les statistiques sur une cohorte de détenus admissibles à une LC (mémoire de Stéphanie Lord)

1. La recommandation de l'agent joue un rôle majeur
 - Un refus de recommandation augmente le risque de renoncer (3.7 x)
 - La recommandation explique 20% de la renonciation
2. Les expériences passées en prison ou en libération conditionnelle peuvent inciter à la renonciation
 - Seul l'échec d'une libération a un effet, pas sa réussite
 - Le fait d'avoir fait de la détention provinciale double les probabilités de renoncer
3. Les difficultés passées ou anticipées à suivre des conditions sont également liées à la renonciation
 - Un manquement disciplinaire dans le passé double la probabilité de renoncer
 - Le fait d'avoir eu un bris lors d'une précédente période de surveillance augmente la probabilité de renoncer (2.4x)
 - Le fait d'avoir un problème d'alcool ou de drogue augment le risque de renoncer (1.5 et 1.8x)
4. Certains contextes de plus grande «vulnérabilité»
 - Les autochtones sont 2.5 plus à risque de renoncer
 - Les gens qui n'avaient pas d'emploi au moment de l'incarcération sont aussi plus à risque de renoncer (1.5x)

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES – AU SUJET DE L'ASPECT ORGANISATIONNEL

■ Statistiques

- Les statistiques sur les reports (mémoire Yllka Selimaj) montrent qu'une part importante des reports sont évitable et dû à un manque de ressources ou des failles dans l'organisation du travail : absence de document, manque de place dans une ressource, etc.
- Les renoncements, reports et demandes de PSPLC varient d'un établissement à l'autre

■ Ethnographie

- Exemple d'une situation exceptionnelle et temporaire qui a des répercussions importantes sur l'accès à certaines mesures
- Importance de la charge de travail des acteurs sur la qualité du suivi et de la préparation offerte

CONCLUSION

- Des projets: mise en place d'un projet pilote

- Des innovations en cours ou à venir